

## **Brocante - Vide-greniers**

Dimanche 23 juillet 2023

Lamastre



Signature:

# Cadre réservé à l'Office de Tourisme CK ou ESP: Date réception: N° réception: N° CNI ou PC ou P: Délivré(e) le: Préfecture de:

	Fiche Pré-inscription / attestation sur l'honneur
NOM* :	Prénom* :
Adresse* :	
Code Postal*:	Commune*:
Téléphone*:	E-mail :@
Pour les professionnels uni	quement:
Profession/Spécialité	*:
N° immatriculation a	u registre du commerce ou des sociétés* :
Ou N° référence du re	écépissé de déclaration CFE * :
<ul> <li>◆ Quelle était la dernière ann</li> <li>◆ Si vous souhaitez être prior</li> <li>A noter : les participants rég l'année précédente s'ils en foidentique ou inférieur à celu</li> <li>Je souhaite réserver</li> </ul>	mètre(s) linéaire(s) X 2,50 € le mètre = € (pas de vente de ½ mètre).
Liste des pièces à fournir à l'C  Ma fiche de pré-inscr  Mon règlement par ci bureaux d'accueil de  La photocopie recto/  Pour les particuliers : datée et signée	els: la photocopie de mon certificat d'immatriculation au registre du commerce ou des
•	s modalités d'inscription et les accepter (cf. partie à conserver).
	contrôle des objets et articles vendus (dans le cadre de la loi sur la réglementation des L.310.2 du code du commerce).
> Je reconnais avoir lu le rè	glement (joint en annexe) et je l'accepte.
Lu et approuvé le :	



# Brocante - Vide-greniers Dimanche 23 juillet 2023 Lamastre



### Attestation sur l'honneur d'un participant non professionnel à une vente au déballage

Document transmis en Sous-Préfecture

Organisateur : Office de Tourisme du Pays de Lamastre
Attestation sur l'honneur
Je soussigné(e) (NOM, Prénom)
Né(e) le (date de naissance)
à (lieu de naissance)
Et domicilié(e) à (adresse complète)
Participant non professionnel à la vente au déballage désignée ci-dessus, déclarer sur l'honneur :
n'avoir participé dans l'année à aucune autre vente de même nature.
ou avoir participé à une seule autre vente dans l'année de même nature
à (lieu) le (date)
Je déclare également sur l'honneur que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels
et usagers.
Fait à, le

Signature



# Brocante - Vide-greniers Dimanche 23 juillet 2023 Lamastre



Modalités d'inscription

### L'attribution de l'emplacement se fait :

- ① en fonction de votre présence ou non en 2022.
- ② en fonction de l'ordre de réception des dossiers complets.

Nota Bene : Nous ne communiquerons aucun numéro d'emplacement avant le jour de la brocante. Vous devez impérativement vous présenter à un membre de l'organisation avant de vous installer.

#### Pour une meilleure organisation, merci de noter les points suivants :

- Aucun remboursement ne sera effectué sauf en cas d'annulation par l'organisateur ;
- Installation entre 6h30 et 8h. Passé 8h et sans message de votre part, nous pourrons attribuer votre place à un autre exposant ;
- Tous les objets en vente doivent être des objets usagés; l'interdiction d'articles neufs concerne tous les produits qui n'ont jamais été utilisés : en font donc partie, les lots et les fins de séries ;
- Nous ne fournissons ni table, ni chaise; prévoyez votre matériel;
- Les véhicules sont autorisés sur la brocante, jusqu'à 9h et après 17h. Passé 9h, ils doivent quitter la brocante qui devient piétonne. En fonction des secteurs et de la taille de votre véhicule, vous pourrez stationner dans la profondeur de votre emplacement ou vous devrez déplacer votre véhicule pour le garer sur des parkings qui sont à votre disposition, à proximité. Les placiers vous donneront les consignes à cet effet que nous vous remercions de respecter pour le bon déroulement de la manifestation.
- Pas de départ avant 17h sauf sur décision de l'organisateur;
- Lors de votre départ, pensez à nettoyer votre emplacement. Des conteneurs sont disponibles sur la place Montgolfier. L'Office de Tourisme se réserve le droit de refuser l'inscription aux éditions futures à tous les participants ayant rendu un emplacement non nettoyé.

#### Nota Bene:

- La vente d'armes (toutes catégories confondues) n'est pas autorisée sur la brocante selon le **Décret n° 2013-700 du 30 juillet 2013 portant application de la loi n° 2012-304 du 6 mars 2012 relative à l'établissement d'un contrôle des armes moderne, simplifié et préventif.**
- Vente d'animaux et d'alimentation non autorisée.
- Tous les éléments demandés (pièce d'identité, immatriculation...) sont nécessaires et consultables par les services de gendarmerie.
- L'attestation sur l'honneur d'un participant non professionnel à une vente au déballage sera envoyée en Préfecture à l'issue de la manifestation et peut être consultable par les services de gendarmerie.

### Dépôt des dossiers jusqu'au 14 juillet 2023

et en fonction des emplacements disponibles. Cachet de la poste faisant foi.

Nous nous réservons le droit de refuser les dossiers d'inscription non complets ou non conformes au règlement instauré pour la brocante – vide-greniers. Dossier à retourner à :

Office de Tourisme du Pays de Lamastre 22, avenue Boissy d'Anglas – 07270 LAMASTRE 04 75 06 48 99 / <u>accueil@paysdelamastre.fr</u>